

Date de dépôt: 28 novembre 2007

Messagerie

**Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Pierre Kunz : Les SIG
veulent augmenter le prix de l'électricité; quelques
éclaircissements complémentaires svp (Question 2)**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 novembre 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Cette interpellation s'adresse à M. Robert Cramer, chef du DT, département de tutelle des SIG.

L'auteur de l'IUE 454 remercie le Conseil d'Etat de la réponse qu'il lui a fournie le 12 octobre dernier. Bien que les renseignements qui lui ont été communiqués soient intéressants, il aimerait recevoir quelques précisions complémentaires.

Le Conseil d'Etat reconnaît expressément que les SIG ont, « tout comme de nombreux autres distributeurs locaux d'électricité, bénéficié de contrats de fourniture avantageux et de longue durée. Concernant EOS, ces conditions favorables ont été octroyées aux actionnaires pour tenir compte des efforts financiers importants que ces mêmes actionnaires avaient fournis, au préalable, pour assainir le groupe EOS au début des années 2000. »

Question : combien, pour chaque année concernée, ont totalisé les baisses du coût d'approvisionnement obtenues par les SIG auprès d'EOS et combien, pour chaque année concernée, ont totalisé les rabais répercutés sur les consommateurs ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Totalité de la baisse des coûts d'approvisionnement obtenue par les Services industriels de Genève (ci-après les SIG) auprès d'EOS

Cette question technique trouve sa réponse dans le plan π , qui s'est terminé au 30 septembre 2007. Ce plan prévoyait un accord gagnant-gagnant entre Energie Ouest Suisse (EOS) et ses actionnaires par lequel le soutien financier des actionnaires permettait de les faire bénéficier d'un prix d'achat plus proche du marché de l'époque, alors même qu'EOS sortait renforcée financièrement pour affronter les marchés, ce qui bénéficie indirectement à ses actionnaires, dont notamment les SIG.

Avant l'introduction du plan π , les SIG payaient à EOS un prix d'achat autour de 11,5 ct/kWh alors que les prix du marché se situaient entre 2 et 3 ct/kWh. Du 1^{er} octobre 2001 au 30 septembre 2007 (fin du plan π), le prix d'achat de l'énergie par les SIG auprès d'EOS a été baissé à 4 ct/kWh plus 1,2 ct/kWh de transport pour des quantités de 1398 GWh (de 2001 à 2004) et 1294 GWh (de 2004 à 2007).

Sur la période 2001-2007, cette baisse (de 11,5 ct/kWh à 5,2 ct/kWh) a permis aux SIG de bénéficier d'une baisse des coûts d'approvisionnement de 510 millions de francs. De cela, il faut déduire les contributions spéciales et le prêt convertible de 140 millions attribués à EOS, laissant in fine pour les SIG un gain de 370 millions dont 273 millions ont été redistribués aux consommateurs genevois, le reste contribuant à la réduction de l'endettement des SIG.

Totalité des rabais répercutés sur les consommateurs

Quant à l'évolution des tarifs de vente et de distribution de l'électricité des SIG depuis 1998, il est le suivant.

En 10 ans, soit depuis 1998, l'entreprise a calculé que ses clients ont payé un montant cumulé de 273 millions de francs de moins que ce qui aurait été facturé en conservant les tarifs initiaux de 2001, dont 101 millions pour l'année 2007. Cette baisse correspond globalement à une diminution de 20 % des tarifs de l'électricité et positionne Genève en dessous de la moyenne suisse actuelle du prix de l'électricité.

Concrètement, les tarifs sont restés stables aux environs de 20 ct/kWh entre 1998 et 2002. En juin 2002, les SIG ont baissé leurs tarifs de vente de l'électricité de 4% aux alentours de 19,2 ct/kWh (soit une baisse d'environ 10 millions de francs par an). En octobre 2004, les SIG ont baissé les tarifs de vente de l'électricité de l'ordre de 10% (soit environ 50 millions/an) ramenant

ces tarifs vers 17,5 ct/kWh et enfin, en janvier 2007, une baisse du prix du timbre de 8% (soit environ 40 millions/an) a porté le prix moyen à 15,8 ct/kWh, un niveau qui se situe en dessous de la moyenne suisse des prix de l'électricité selon les comparaisons publiées par le site de M. Prix.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer